



**FGTE  
CHEMINOTS  
P.A.C.A**

## **UNION REGIONALE CFDT CHEMINOTS PACA**

19 Rue Benedict - 13001 Marseille

☎ : 04.91.50.81.67 📠 : 09.55.36.53.67 SNCF 521 885

[region@cfdtcheminotspaca.com](mailto:region@cfdtcheminotspaca.com) [www.cfdtcheminotspaca.com](http://www.cfdtcheminotspaca.com)

### **Déclaration Au DP cadre du 8 Juin 2014**

---

Monsieur le directeur,

Le mardi 24 juin 2014, les députés ont adopté la loi portant sur le projet de réforme ferroviaire. Ce projet, contrairement à ce qui est dit, n'a pas été adopté sous la pression d'un mouvement social, il est le fruit d'un travail de plusieurs mois auquel la CFDT a participé avec lucidité. Le retrait ou le report du projet, avec un basculement du sénat à droite, aurait été une catastrophe sociale pour les cheminots.

Ce jour est l'occasion, pour la CFDT, de rappeler le positionnement et la stratégie qui ont guidé notre action syndicale. Il appartiendra désormais aux cheminots, et à tous les salariés du transport ferroviaire, d'apprécier la portée concrète du syndicalisme d'engagement que prône la CFDT.

15 mois de travaux difficiles dans l'objectif de peser sur cette réforme imposée, et donner un avenir à la SNCF, au transport ferroviaire et au service public ferroviaire républicain. La CFDT ne reviendra pas sur l'explication de son positionnement puisqu'il a aboutit à la validation de la majorité des amendements qu'elle avait déposé, notre position a toujours été faite de clarté et de détermination.

Cependant les travaux de la CFDT ne s'arrêtent pas là. Le texte de lois doit être adopté par les sénateurs en début d'automne. La CFDT de la SNCF et de RFF continue à proposer des améliorations au texte de lois avec les près de 10 nouveaux amendements. Parmi nos propositions, nous avons insisté sur le périmètre du futur décret socle qui serait de nature à limiter considérablement le dumping social par la sous-traitance qui intervient déjà sur le réseau ferré national. Toutes les entreprises intervenant sur le R.F.N. doivent relever du décret socle qui devrait suivre l'adoption définitive de la loi à l'automne prochain. La CFDT a rencontré les sénatrices Mireille SCHURCH et Evelyne DIDIER (groupe Communiste et Républicain) le 25 juin. Celles-ci ont apprécié la portée et la validité de nos amendements.

Un échange a eu lieu avec Michel TESTON (groupe PS et rapporteur) le 25 juin et 26 juin.

Une rencontre est programmée avec Jean-Pierre SUEUR (groupe PS, ancien ministre).

La CFDT a cependant eu la désagréable surprise de constater que parmi les propositions de l'organisation patronale UTP, une prévoyait la remise en cause (par suppression) de la disposition de respect du principe de hiérarchie des normes du travail. L'UTP continue de déplorer que le ministre ait inclus cette forte revendication CFDT intégrée dans le texte projet dès le mois de mai 2013, permettant à notre organisation d'indiquer que le gouvernement ne souhaitait pas conduire une réforme par le dumping social entre entreprises.

En bilatérale, l'UTP nous avait déjà indiqué qu'elle regrettait cet ajout essentiel pour la CFDT, inclusion qui avait même surpris le futur président de la CMPN Jean BESSIERES.

L'UTP considérait que cette proposition devait être négociée dans la future CCN.

La CFDT estime que ce sera lors de la négociation de la future CCN qu'il faudra montrer notre force et notre détermination à la concrétisation d'une convention collective de haut niveau pour le ferroviaire.

Il faut maintenant concrétiser la réunification des cheminots au sein de l'infrastructure avec SNCF Réseau. Il s'agit d'une autre revendication forte de la CFDT après le constat de l'échec de la réforme de 1997 validé par le ministre Gayssot de l'époque avec l'aval de l'organisation syndicale majorité et contre l'avis de la CFDT. Unir les compétences et les forces des salariés de RFF et des cheminots de la SNCF va enfin devenir réalité.

La structure originale d'un grand Groupe Public Ferroviaire doit permettre de répondre au respect des règles juridiques nationales et européennes mais aussi renforcer l'efficacité des EPIC qui le compose.

Plus localement, si la CFDT confirme son respect pour le droit de grève et respecte les agents qui ont fait le choix de recourir au mouvement social, elle condamne fortement les actions de pression et de dégradations qui ont eu lieu sur notre région. Action menées par des individus qui prônent le respect des règles lors des instances et qui les bafouent lorsque cela les arrangent.

Merci

La Délégation CFDT.